

Direction des finances

RAPPORT N° 2022-6 - 1 . 1 . 1

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 17/10/2022

Budget supplémentaire 2022 - budget général

Le budget supplémentaire a traditionnellement pour objectif d'affecter le résultat constaté au compte administratif, d'inscrire les restes à réaliser et de procéder à l'ensemble des ajustements nécessaires à la hausse comme à la baisse des dépenses et des recettes, pour une exécution au plus près de la réalité des besoins.

L'état des lieux financier, présenté en commission des finances exceptionnelle le 29 septembre 2022, a analysé les comptes du Département du Val-de-Marne entre 2014 et 2020. Il a souligné une situation financière dégradée, marquée par un taux d'épargne brute très faible au regard du taux d'épargne brute constaté pour la moyenne des Départements. L'épargne nette a atteint son plus bas niveau en 2020, sous l'effet notamment d'une augmentation de l'amortissement du capital de la dette. L'encours de la dette a nettement augmenté sur la période menant la capacité de désendettement du Département à 8,4 ans en 2020, un niveau très élevé par rapport à la moyenne des Départements qui est d'environ 4 ans. Cette situation résulte, notamment, d'un pilotage insuffisant de la dépense et d'un manque d'anticipation.

Cette situation financière du Département a conduit la nouvelle majorité à adopter une stratégie budgétaire responsable avec trois axes d'engagement, énoncés au moment du rapport d'orientations budgétaires pour 2022 :

- Réduire le rythme d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement et maximiser les recettes externes pour réduire la charge nette ;
- Préserver une épargne nette suffisante destinée à maintenir une capacité d'investissement en faveur de la qualité de vie de tous les Val-de-Marnais ;
- Diminuer au cours du mandat l'encours de la dette départementale.

Le budget primitif 2022 s'est voulu un budget d'engagement du redressement des comptes dégradés tout en portant un programme ambitieux d'investissement au service des Val-de-Marnais.

Le budget supplémentaire 2022 est cependant impacté par le contexte national et les décisions gouvernementales unilatérales, alourdissant l'enjeu budgétaire alors que notre situation reste fragile.

La reprise de l'économie mondiale après la pandémie de la Covid-19, l'augmentation de la consommation d'énergie qu'elle implique, la guerre en Ukraine et les tensions sur la fourniture d'énergie et de matières premières, pèsent lourdement sur les prix et nous connaissons la plus forte inflation de ces trente dernières années en France. C'est ainsi que les dépenses d'énergie du Département, qui étaient en moyenne de 4 M€ par an, seront de plus de 6 M€ en 2022 et le SIPPEREC annonce une facture pouvant augmenter de 132 % en 2023.

Dans le même temps, les décisions unilatérales du Gouvernement au premier semestre 2022 (revalorisation du point d'indice, élargissement du Ségur de la Santé, revalorisation du RSA) alourdissent les charges de fonctionnement du Département pour 2022 de plus de 16 millions d'euros pour un seul semestre d'application.

Malgré ces contraintes, le Département a amorcé le rétablissement de ses comptes, avec une épargne brute et une épargne nette qui s'améliorent comparativement à 2021. Les efforts de gestion nécessaires sont considérables, compte tenu de notre situation de départ, de l'inflation et des charges nouvelles subies.

Néanmoins, ce budget supplémentaire conserve le cap fixé au moment du budget primitif tout en poursuivant le soutien aux Val-de-Marnais. C'est tout le sens des crédits supplémentaires qui sont inscrits pour le soutien au pouvoir d'achat des Val-de-Marnais qui ne bénéficient pas du chèque-énergie mis en place par l'Etat.

Par ailleurs, le plan d'action départemental pour réduire la consommation énergétique se déploie, avec des crédits supplémentaires inscrits pour déployer les panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments.

Le budget supplémentaire contribue au respect des engagements pris vis-à-vis des Val-de-Marnais, mais le contexte général implique, plus que jamais, la rigueur dans la gestion du Département. C'est le défi qui nous attend pour les prochains mois.

C'est dans ce cadre que sont réalisés les ajustements proposés au titre du budget supplémentaire 2022.

En fonctionnement, ils représentent en dépenses 1,1% des crédits inscrits au BP et en recettes hors reprise du résultat 0,3%. En investissement, l'ajustement des dépenses recouvre - 6,0% des inscriptions de crédit du budget primitif et celui des recettes -5,3%. Au global, hors provisions pour gestion active de la dette, budgets annuel et pluriannuel confondus, le projet de budget supplémentaire 2022 présente un besoin de financement de 1,35 M€ qui s'établit comme suit :

Recettes de fonctionnement (RF) :	-3 800 720	-5 881 819	Recettes d'investissement (RI) :
Dépenses de fonctionnement (DF) :	15 876 966	-24 211 373	Dépenses d'investissement (DI) :
Solde négatif en section de fonctionnement (RF-DF)	-19 677 686	18 329 553	Solde positif en section d'investissement (RI-DI)
		-1 348 133	Solde net du BS (Recettes-Dépenses)

- La section de fonctionnement connaît au BS un besoin de financement de 19,68 M€, l'ajustement des dépenses s'élevant à +15,88 M€ et celui des recettes à -3,80 M€.
- La section d'investissement se trouve en revanche allégée au BS avec un solde positif de 18,33 M€ (hors emprunt), l'ajustement des dépenses s'élevant à -24,21 M€ et celui des recettes à -5,88 M€.

Ce budget est marqué, particulièrement en fonctionnement, par le poids des mesures gouvernementales et de l'inflation. Au global et sous réserve des derniers ajustements apportés aux modalités de mise en œuvre du dispositif Ségur, le Département évalue à plus de 16 M€ la seule charge nette en 2022 de décisions gouvernementales que très partiellement compensées. La revalorisation de l'allocation RSA atteint à elle-seule, avec +5,9%, un niveau annuel sans précédent, l'augmentation la plus importante jusqu'alors se situant en 2013 avec +3,8%, tandis que l'annonce d'une compensation nationale de 120 M€ ne connaît à ce jour aucune concrétisation.

Les modifications apportées au budget des autorisations de programme (BAP) consistent pour l'essentiel, au vu de l'avancement de chacune des opérations, en des re-phasages des crédits de paiement avec un montant global de -17,57 M€ sur l'exercice 2022. Cet ajustement à la baisse des crédits de paiement 2022 permet de contenir au BS l'incidence sur le niveau de la charge nette des autorisations de programme, des reports arrêtés à un montant en charge nette de 32,24 M€.

Inscrite au BP 2022 à hauteur de 244,24 M€, dont 4,35 M€ au titre de la participation du budget général au budget annexe d'assainissement, cette charge nette se trouve portée à 258,91 M€ avec une participation au budget annexe d'assainissement ramenée à 1,96 M€ :

- reports +32,24 M€
- ajustements et propositions nouvelles -17,57 M€

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle de la charge nette du PPI.

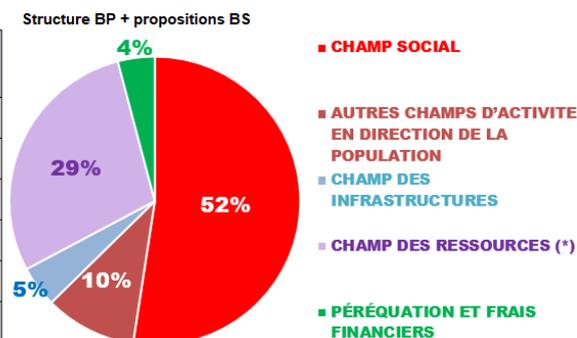
Secteur en M€	Charge nette PPI				
	BP 2022	Reports 2022	Propositions nouvelles au BS	Total BS 2022	Total 2022
Collèges et enseignement supérieur	82,30	17,30	-7,50	9,81	92,10
Voirie et transports en commun	57,02	0,41	-7,03	-6,62	50,40
Equipements sociaux	13,48	1,68	-0,29	1,39	14,87
Espaces verts	8,30	1,42	-0,98	0,44	8,74
Environnement	2,36	2,00	-0,96	1,04	3,39
Bâtiments administratifs et aménagement numérique	47,08	8,88	1,02	9,90	56,98
- dont <i>Projet Eiffel</i>	25,29	4,52	3,66	8,18	33,47
Equipements culturels, sportifs, loisirs	1,54	0,14	-0,07	0,07	1,61
Aménagement et politique de la ville	4,31	0,40	0,18	0,58	4,89
Logement	19,70	-	-1,70	-1,70	18,00
Sécurité	3,80	-	-0,35	-0,35	3,45
Opérations transverses	-	-	2,50	2,50	2,50
Participation au BAA	4,35	-	-2,39	-2,39	1,96
Total	244,24	32,24	-17,57	14,66	258,91

1 – LES PRINCIPAUX AJUSTEMENTS DE CREDIT

1 - 1 En fonctionnement, des dépenses tirées à la hausse principalement par les interventions sociales

Les dépenses de fonctionnement Approche par directions en M€	BP	BS propositions	BP + BS	% Structure
CHAMP SOCIAL	758,11	16,14	774,26	52,4%
AUTRES CHAMPS D'ACTIVITE EN DIRECTION DE LA POPULATION	147,11	3,44	150,55	10,2%
CHAMP DES INFRASTRUCTURES	67,32	0,20	67,52	4,6%
CHAMP DES RESSOURCES (*)	422,72	0,77	423,48	28,7%
PÉRÉQUATION ET FRAIS FINANCIERS	66,42	-4,67	61,75	4,1%
Total	1 461,68	15,88	1 477,56	100,0%

(*) Le champ des ressources comprenant la charge de personnel



Avec un total de 16,14 M€ sur un volume global tous secteurs confondus de 15,88 M€, les ajustements de crédit concernant le champ social représentent 101,7% des inscriptions proposées en dépenses de fonctionnement, avec cependant des évolutions contrastées selon les secteurs.

- Les dépenses de RSA connaissent une évolution toujours soutenue nécessitant une inscription de + **12,79 M€** ;
- Les crédits dédiés à l'aide sociale à l'enfance augmentent de + **4,16 M€**, avec en particulier l'hébergement des enfants dans les structures associatives (+ 2,38 M€) et en accueil familial (+ 0,86 M€) ;
- A noter que les dépenses en faveur de l'autonomie progressent moins qu'en 2021 et permettent une légère diminution des inscriptions (-**1,00 M€**), notamment en raison d'un tassement des allocations personnalisées d'autonomie en établissement (- 1,56 M€) qui permet de compenser en particulier l'augmentation des frais de séjour en établissement pour personnes handicapées (+1,26 M€) ;
- Les crédits dédiés à la nouvelle aide au pouvoir d'achat sous la forme d'un chèque-énergie, recouvrent un besoin complémentaire de + **0,45 M€**, abondement du Fonds de solidarité pour l'habitat et redéploiement des crédits de l'aide Val-de-Marne solidarités inclus ;
- Les crédits dédiés au fonctionnement des crèches augmentent de **0,48 M€** lorsque que les recettes du secteur diminuent de **4,51 M€**.

Globalement, les crédits dédiés aux autres champs d'action du Département ainsi qu'à ses moyens d'intervention sont relativement stables avec un ajustement de -0,27 M€, soit une diminution de -0,04% par rapport au budget primitif.

- Les dépenses relatives à l'entretien et aux réparations des bâtiments, aux fluides, à l'alimentation et aux fournitures administratives (en particulier le papier) sont en hausse de + **1,91 M€**, soit une augmentation de +5,5% par rapport au budget primitif.

Fluides, entretien et réparations alimentation et fournitures administratives	BP 2022	Total BS 2022	Total 2022	% évol Total / BP
Énergie - Électricité	5 084 000	501 300	5 585 300	9,9%
Eau et assainissement	962 350	-	962 350	-
Chauffage urbain	1 303 000	-	1 303 000	-
Combustibles	351 540	42 000	393 540	11,9%
Carburants	593 400	80 000	673 400	13,5%
S/total des fluides	8 294 290	623 300	8 917 590	7,5%
Entretien et réparations	22 861 953	955 000	23 816 953	4,2%
Total fluides, entretien et réparations	31 156 243	1 578 300	32 734 543	5,1%
Alimentation	2 590 422	205 533	2 795 955	7,9%
Fournitures administratives	765 881	124 000	889 881	16,2%
Total général	34 512 546	1 907 833	36 420 379	5,5%

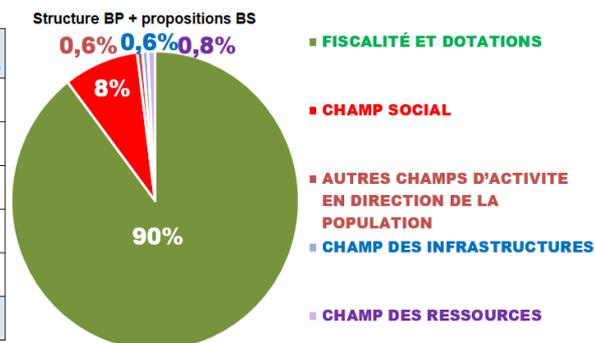
- Les dépenses dédiées aux travaux et à l'entretien des bâtiments évoluent de + 1,43 M€ ;
 - Les crédits alloués aux frais financiers sont ajustés à la hausse pour un montant global de + 1,22 M€ ;
 - Les dépenses consacrées à la gestion et aux équipements des collègues augmentent de + 0,89 M€ ;
 - Les crédits nécessaires à la gestion des ressources humaines sont revus à la hausse pour un montant de 0,60 M€ ;
 - Les dépenses dédiées au forfait Améthystes augmentent de + 0,50 M€ ;
 - Les crédits consacrés à la masse salariale nécessitent un ajustement de + 0,33 M€ ;
 - Les crédits dédiés aux dépenses imprévues sont diminués de - 0,55 M€ ;
 - Les dépenses allouées aux provisions, aux admissions en non-valeur et créances éteintes sont ajustées à la baisse pour un montant global de - 0,75 M€ ;
 - Les crédits dédiés à la péréquation DMTO varient de - 5,89 M€.
- Les équilibres des budgets annexes donnent lieu à un ajustement à la hausse de la contribution du budget général pour un montant global de +0,27 M€ en progression de 0,53%. Elle s'élève à 51,16 M€ contre 48,93 M€ en 2021 après BS. Hors contribution au budget annexe des foyers de l'enfance (champ social), l'ajustement proposé s'élève à +1,12 M€ soit +6,8%.

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS AUX BUDGETS ANNEXES

Contributions aux budgets annexes (M€)	Budget primitif	BS propositions	BP + BS	% Évo / BP
Contribution au BAFE (<i>Champ social</i>)	22,29	-0,85	21,44	-3,81%
Contribution au BAA	17,30	+0,03	17,33	0,18%
<i>Contribution aux amortissements</i>	12,00	-	12,00	-
<i>Contribution d'équilibre</i>	5,30	+0,03	5,33	0,59%
Contribution au BAR	9,86	+1,16	11,02	11,73%
Contribution au BALDSE	1,44	-0,07	1,38	-4,64%
Total des contributions	50,89	+0,27	51,16	0,53%

1 - 2 En recettes de fonctionnement, des inscriptions revues à la baisse dans les champs fiscal et social

Les recettes de fonctionnement	BP	BS propositions	BP + BS	% Structure
FISCALITÉ ET DOTATIONS	1 424,41	-2,67	1 421,74	89,6%
CHAMP SOCIAL	135,46	-1,61	133,85	8,4%
AUTRES CHAMPS D'ACTIVITE EN DIRECTION DE LA POPULATION	10,02	-0,13	9,89	0,6%
CHAMP DES INFRASTRUCTURES	9,82	0,00	9,82	0,6%
CHAMP DES RESSOURCES	10,49	0,61	11,10	0,8%
Total	1 590,19	-3,80	1 586,39	100,0%



Avec un total de -2,67 M€, sur un volume global toutes natures de recettes confondues de -3,80 M€, les ajustements de crédit concernant la fiscalité et les dotations d'équilibre représentent 70,3% des inscriptions proposées en recettes de fonctionnement.

- Au vu de l'encaissement du produit de la taxe d'aménagement au 31 août 2022 à hauteur de 5,52 M€, il est proposé de réduire l'inscription initiale de -5,00 M€ pour la ramener à 8 00 M€ ;
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) bénéficie d'une revalorisation de +3,03 M€ ;
- Le versement d'une subvention de l'État au titre de l'évaluation des mineurs non accompagnés induit un ajustement de +1,26 M€, tandis que le FSE permet un abondement d'un montant de +0,62 M€ ;
- La réduction de l'accueil en crèches départementales en raison des difficultés de recrutement et des absences de personnel conduit à proposer une baisse des prévisions de recettes de 4,51 M€ ;
- La prise en compte d'une recette de la CNSA en faveur des SAAD pour un montant de +0,89 M€, est assortie d'une dépense de même montant.

Épargne		BP 2022	Total BS 2022	Total 2022	% évol Total /
A	Recettes brutes de fonctionnement :	1 590 192 746	-3 800 720	1 586 392 026	-0,2%
	- Produits des cessions (a)	-	-	-	
	- Reprises sur provision (b)	1 684 470	-8 090	1 676 380	-0,5%
	- Atténuations de charges (c)	1 883 350	-	1 883 350	0,0%
	- Atténuations de produits (d)	54 121 917	-5 894 847	48 227 070	-10,9%
A'	Recettes réelles de fonctionnement (A' = A-a-b-c-d)	1 532 503 009	2 102 217	1 534 605 226	0,1%
B	Dépenses brutes de fonctionnement :	1 461 678 399	15 876 966	1 477 555 365	1,1%
	- Dotations sur provision (b)	3 830 239	-1 281 111	2 549 128	-33,4%
	- Atténuations de charges (c)	1 883 350	-	1 883 350	0,0%
	- Atténuations de produits (d)	54 121 917	-5 894 847	48 227 070	-10,9%
B'	Dépenses réelles de fonctionnement (B' = B-b-c-d)	1 401 842 893	23 052 924	1 424 895 817	1,6%

Épargne		BP 2022	Total BS 2022	Total 2022	% évol Total / BP
C=A'-B'	Épargne brute (hors reprise du résultat)	130 660 116	-20 950 707	109 709 409	-16,0%
C/A'	Taux d'épargne brute	8,5%	-	7,15%	-16,1%
L	Amortissement de la dette	80 008 000	-1 062 000	78 946 000	-1,3%
M=C-L	Épargne nette (hors reprise du résultat)	50 652 116	-19 888 707	30 763 409	-39,3%
M/A'	Taux d'épargne nette	3,31%	-	2,00%	-39,3%

1 - 3 En investissement, une charge nette allégée par un ajustement à la baisse des dépenses supérieur à celui des recettes

La charge nette de la section d'investissement se trouve allégée pour un montant de 18,33 M€.

➤ Des dépenses d'investissement re-phasées au plus près des prévisions de réalisation en 2022

Les ajustements proposés en dépenses d'investissement s'élèvent à - 24,21 M€ dont - 21,83 M€ concernent des opérations pluriannuelles.

- Les crédits dédiés au secteur des collèges sont ajustés pour un montant total de -9,15 M€, tout en revalorisant ceux spécifiquement affectés au programme de grosses réparations ;
- Les crédits dédiés au secteur des équipements sociaux sont re-phasés pour un montant total de -1,14 M€, tandis que ceux des équipements administratifs sont proposés à la hausse de +1,19 M€, en particulier en raison du projet Eiffel (+4,00 M€) ;
- Le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments départementaux donne lieu à une inscription d'un crédit de paiement de 2,5 M€ ;
- Les crédits des opérations de voirie et de transports en commun sont également ajustés au plus près des prévisions de réalisation pour un montant global de -7,73 M€ réparti sur un grand nombre de projets ;
- Le fonds pour le financement de l'opération Seine-Amont/Orly-Rungis mobilise une inscription de 1,03 M€, tandis que le programme de subventions pour la politique de la ville en faveur des équipements de proximité fait l'objet d'un re-phasage pour un montant de -0,77 M€ ;
- Le plan départemental d'action pour le logement enregistre également un retard de réalisation qui conduit à minorer le crédit de paiement 2022 de 1,7 M€.
- Les retards enregistrés par plusieurs EHPAD et établissements d'accueil des personnes en situation de handicap dans l'avancement de leurs projets conduisent à proposer une diminution des inscriptions de crédit consacrées à leur subventionnement (-0,37 M€).

➤ Des recettes d'investissement redimensionnées au regard du re-phasage des dépenses

Au total, l'ajustement des recettes d'investissement s'élève à un montant de - 5,88 M€. La seule augmentation notable concerne le financement accordé par le FS2I au Département du Val-de-Marne à hauteur de 32,6 M€ et qui permet au BS un ajustement budgétaire de +3,26 M€.

2 – L'INCIDENCE SUR L'ÉPARGNE ET L'EMPRUNT, L'ÉQUILIBRE PROPOSÉ

2 - 1 L'incidence sur l'épargne et l'emprunt

L'épargne brute (hors reprise du résultat) baisse de 20,95 M€ passant ainsi de 130,66 M€ au budget primitif 2022 à 109,71 M€ à l'issue du BS. En 2021, elle s'élevait à 86,15 M€ après adoption du BS. L'épargne nette s'établit pour sa part à 30,76 M€ à l'issue du BS contre 50,65 M€ au BP 2022. En 2021, elle s'élevait à 11,34 M€ après adoption du BS.

Le taux d'épargne brute est ramené à 7,1% à l'issue du BS contre 8,5% au BP 2022. En 2021, il s'établissait à 5,7% à l'issue du BS. Le taux d'épargne nette s'élève à 2,0% contre 3,3% au BP 2022. En 2021, il s'établissait à 0,8% à l'issue du BS.

Il s'agit là cependant de montants prévisionnels et l'exécution des dépenses comme des recettes au cours du dernier trimestre de l'exercice peut infléchir cette évolution.

Le besoin de financement par l'emprunt est ramené de 165,00 M€ au BP 2022 à 148,00 M€ à l'issue du BS 2022, soit -10,3% et contre 156,70 M€ à l'issue du BS 2021. Hors opération Eiffel, le besoin de financement par l'emprunt est ramené de 139,71 M€ au BP 2022 à 114,53 M€ à l'issue du BS (soit -18,0% et - 25,18 M€), ce dernier montant étant à rapprocher du montant de 134,90 M€ dans la cadre du BS 2021.

2 – 2 L'incidence de l'affectation du résultat et de la reprise du résultat

Le budget supplémentaire 2022 a également pour vocation :

○ d'affecter le résultat constaté au compte administratif de l'année précédente. En 2021, le résultat brut avant financement des restes à réaliser s'élève à 53,87 M€ dont 103,27 M€ d'excédent en fonctionnement et 49,40 M€ de déficit en investissement. Afin de couvrir le déficit d'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- 29,74 M€ en résultat de fonctionnement reporté,
- 73,53 M€ à l'équilibre de la section d'investissement.

L'affectation à hauteur de 73,53 M€ permettra de couvrir :

- pour 49,40 M€, le déficit de la section d'investissement sur les crédits réalisés,
- pour 24,13 M€, la charge nette des restes à réaliser (dépenses-recettes).

Ainsi, l'affectation du résultat permet de reprendre les restes à réaliser constatés au compte administratif 2021, qui deviennent des reports. Ils s'élèvent à 35,86 M€ en dépenses d'investissement et à 11,74 M€ en recettes, dont 11,39 M€ correspondant aux reports d'emprunt.

2 – 3 L'équilibre du projet de BS 2022

Afin de mieux appréhender le projet de BS proposé à l'Assemblée départementale, les provisions constituées en vue de la gestion active de la dette et équilibrées en dépenses et en recettes, font l'objet d'une comptabilisation distincte. Sur cette base, l'équilibre du projet de BS 2022 peut se résumer comme suit :

Equilibre		BP 2022	Total BS 2022	Total 2022	% évol Total / BP
A	Recettes de fonctionnement :	1 590 192 746	25 941 432	1 616 134 178	1,6%
	- Reprise du résultat de fonctionnement		29 742 152		
	- Propositions nouvelles		-3 800 720		
B	Dépenses de fonctionnement :	1 461 678 399	15 876 966	1 477 555 365	1,1%
	- Propositions nouvelles		15 876 966		
C	Autofinancement (RF-DF)	128 514 347	10 064 466	138 578 813	7,8%
	<i>dont virement complémentaire</i>	<i>34 616 411</i>	<i>8 899 408</i>	<i>43 515 819</i>	<i>25,7%</i>
D	Recettes investissement hors refinancement dette :	111 037 062	67 984 358	179 021 420	61,2%
	- Affectation du résultat de fonctionnement		73 523 692		
	- Reports hors emprunts		342 485		
	- Propositions nouvelles		-5 881 819		
E	Dépenses investissement hors refinancement dette :	404 551 409	61 048 823	465 600 232	15,1%
	- Reprise du résultat d'investissement		49 396 205		
	- Reports		35 863 991		
	- Propositions nouvelles		-24 211 373		
F+D-E	Montant à financer (charge nette)	293 514 347	-6 935 534	286 578 813	-2,4%
C	Transfert de l'autofinancement brut en investissement	128 514 347	10 064 466	138 578 813	7,8%
G=F-C	Montant de l'emprunt avec reports		-17 000 000		
	dont montant de l'emprunt reporté	165 000 000	<i>11 394 019</i>	148 000 000	-10,3%
	dont montant de l'emprunt proposition BS		<i>-28 394 019</i>		

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :
M. GICQUEL
Vice président du Conseil
départemental

